

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/08/94

Objet : 94 - Marché n° VN22037 Acquisition d'un tracteur d'occasion ou neuf pour la commune déléguée de Vire

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 de création de Vire Normandie se substituant à la Communauté de Communes de Viré dans tous les actes,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise JAMOTTE MOTOCULTURE,

Décide

De donner son accord pour la signature du marché n° VN22037 Acquisition d'un tracteur d'occasion ou neuf pour la commune déléguée de Vire avec l'entreprise JAMOTTE MOTOCULTURE domiciliée Route de Caen – 14500 Vire Normandie.

L'offre retenue est l'offre de base : tracteur d'occasion.

Le montant total du marché s'élève à 79 500 € HT soit 95 400 € TTC.

Les prestations débutent à la date de notification du marché pour un délai de livraison de 3 mois.

Fait à Vire Normandie, le 19 août 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220819-94-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2022

Affichage : 19/08/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Décision du Maire n°2022/08/94 du 19 août 2022

